



Société anonyme au capital de 92 049 169 euros
Siège social : 148, Rue de l'Université – 75007 Paris
424 064 707 R.C.S. Paris

Saint-Etienne, le 9 avril 2014

AVIS DE CONVOCATION 2014

Les actionnaires de la société Mercialys sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mercredi 30 avril 2014, à 10 heures

au Pavillon Gabriel

5, Avenue Gabriel - 75008 Paris

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour figurant à l'intérieur de la présente brochure.

Métro : Concorde (ligne 1, 8 et 12), Champs-Élysées - Clémenceau (lignes 1 et 13)

Bus : lignes n° 24, 42, 52, 72, 73, 84, 94

Parking : Concorde

	Page
♦ Modalités de participation à l'Assemblée	3
♦ Ordre du jour	6
♦ Présentation des projets de résolutions	7
♦ Projets de résolutions	12
♦ Présentation des personnes dont la ratification de la nomination, le renouvellement et/ou la nomination sont proposés à l'Assemblée	16
♦ Exposé sommaire sur la situation de la Société	20
♦ Résultat de la Société au cours des 5 derniers exercices	22
♦ Demande d'envoi de documents et renseignements complémentaires	23

MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit leur nombre d'actions.

◆ COMMENT VOUS PROCURER LES DOCUMENTS ?

Vous pouvez vous procurer l'ensemble des documents et renseignements relatifs à l'Assemblée générale en adressant votre demande à :

BNP Paribas Securities Services

CTS Assemblées Générales
Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère
93761 PANTIN Cedex

Vous trouverez à la fin de la présente brochure un formulaire de demande d'envoi de documents et renseignements.

Ces documents et renseignements sont également disponibles sur le site internet de la Société (www.mercialys.fr), à la rubrique « Finance / Actionnaires / Assemblées Générales ».

◆ COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE ?

Les actionnaires souhaitant assister personnellement à l'Assemblée doivent être munis d'une **carte d'admission, indispensable** pour assister et voter à l'Assemblée générale qu'ils doivent se procurer selon les instructions ci-après indiquées.

Le vote aura lieu à mains levées.

Pour faciliter le déroulement de la réunion, nous vous recommandons de vous présenter dès 9 h 00 à l'accueil et aux bureaux d'émargement, muni de la **carte d'admission** et d'une **pièce justificative d'identité**, pour la signature de la feuille de présence.

A défaut d'y assister personnellement, les actionnaires peuvent choisir l'une des trois formules suivantes :

- voter par correspondance ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ;
- donner pouvoir à son conjoint ou à la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité (PACS) a été conclu, à un autre actionnaire ou encore à toute personne physique ou morale de son choix.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration retourné à BNP Paribas Securities Services ou à la Société vaut pour les éventuelles Assemblées successives qui pourraient être convoquées avec le même ordre du jour.

◆ QUELLES SONT LES FORMALITES PREALABLES A ACCOMPLIR ?

Seront seuls admis à assister à cette Assemblée, à voter par correspondance ou s'y faire représenter, les actionnaires qui auront au préalable procédé à l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte s'ils résident à l'étranger,

au plus tard le vendredi 25 avril 2014
à zéro heure (heure de Paris),

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par **BNP Paribas Securities Services**,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Pour les titulaires de titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, document à annexer au formulaire de vote par correspondance ou par procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou, pour le compte de l'actionnaire représenté, par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation doit être également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission **au plus tard le vendredi 25 avril 2014**.

L'actionnaire peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le 3^{ème} jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris),

soit avant le vendredi 25 avril 2014
à zéro heure (heure de Paris),

la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé par correspondance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le 3^{ème} jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

L'actionnaire qui a déjà demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, exprimé son vote par correspondance ou envoyé un pouvoir, ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

◆ QUELLES SONT LES PROCEDURES A SUIVRE VIA INTERNET ?

L'accès au site est protégé par un identifiant et un mot de passe. Les échanges sont cryptés pour assurer la confidentialité de votre vote.

◆ COMMENT VOUS CONNECTER ?

◆ Vos actions sont au nominatif pur :

L'accès au site internet se fait par l'utilisation de l'identifiant et du mot de passe qui vous permettent déjà de consulter votre compte nominatif sur le site *PlanetShares*.

Si vous connaissez votre identifiant et votre mot de passe, votre connexion se fait via l'accès au site sécurisé :

<https://planetshares.bnpparibas.com>

Si vous avez égaré votre identifiant et/ou votre mot de passe, la procédure de connexion sera identique à celle prévue pour « *les actions au nominatif administré* » présenté ci-dessous.

Ensuite, vous recevrez, très rapidement, votre identifiant et votre mot de passe de connexion.

◆ Si vos actions sont au nominatif administré :

Vous devez vous munir du formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint à la présente brochure de convocation sur lequel figure votre identifiant, en haut à droite, et connectez-vous à :

<https://planetshares.bnpparibas.com>

Ensuite, vous devez suivre les instructions affichées sur l'écran qui vous permettront d'obtenir en retour votre mot de passe de connexion au site dédié sécurisé de l'Assemblée générale.

Dans le cas où vous ne seriez plus en possession de votre identifiant et/ou votre mot de passe, vous pouvez contacter le numéro vert mis à votre disposition : 01.40.14.31.00.

◆ Si vos actions sont au porteur :

L'accès au site dédié sécurisé de l'Assemblée générale n'est pas possible.

Vos instructions doivent être transmises selon les procédures à suivre avec le formulaire papier (cf. ci-après).

◆ COMMENT PROCEDER ENSUITE ?

Après s'être connecté au site *PlanetShares*, vous pouvez accéder au site en cliquant sur la page d'accueil sur « *Participer à l'Assemblée Générale* » où vous pourrez demander votre carte d'admission, indispensable pour être admis et voter à

l'Assemblée, voter par correspondance, désigner ou révoquer un mandataire.

En outre, vous avez la possibilité d'accéder, via ce même site, aux documents officiels de l'Assemblée générale.

La possibilité de voter par Internet ainsi que de désigner ou révoquer un mandataire
prendra fin la veille de l'Assemblée,
soit le **mardi 29 avril 2014 à 15 heures (heure de Paris)**.

◆ QUELLES SONT LES PROCEDURES A SUIVRE AVEC LE FORMULAIRE PAPIER ?

◆ VOS ACTIONS SONT AU NOMINATIF PUR OU ADMINISTRE :

Vous devez formuler votre choix sur le formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint à la présente brochure de convocation et le retourner daté et signé, à

BNP Paribas Securities Services à l'aide de l'enveloppe réponse ci-jointe.

◆ Vous souhaitez assister à l'Assemblée

Vous devez demander **une carte d'admission, indispensable** pour être admis à l'Assemblée et y voter.

Pour obtenir cette carte, vous devez retourner le formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint, après avoir noirci la case « A » en haut à gauche du formulaire.

◆ Vous souhaitez voter par correspondance

Vous devez noircir la case « *Je vote par correspondance* », et, à défaut de toute autre action de votre part sur le formulaire, vous serez réputé avoir voté « *pour* » l'ensemble des résolutions.

Si vous souhaitez voter « *contre* » ou vous abstenir sur une ou plusieurs résolutions, vous devez noircir la case correspondant à la résolution pour laquelle vous souhaitez exprimer un tel vote.

Si vous souhaitez voter sur les projets éventuels de résolutions non agréés par le Conseil d'administration, vous devez noircir les cases correspondant à votre choix.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où des amendements ou des résolutions nouvelles seraient présentés en séance, vous avez la possibilité d'indiquer votre choix en noircissant la case correspondante.

◆ Vous souhaitez être représenté (Pouvoir)

- Si vous entendez être représenté par le **Président de l'Assemblée**, vous devez noircir la case « *Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée* » ;
- Si vous entendez être représenté par un **autre mandataire** (votre conjoint, la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité (pacs) a été conclu, un autre actionnaire ou encore toute autre personne physique

ou morale de votre choix), vous devez noircir la case « *Je donne pouvoir à :* » et donner toutes indications concernant l'identité de votre représentant.

Ce pouvoir est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

◆ VOS ACTIONS SONT AU PORTEUR :

Vous devez, au préalable, vous procurer le formulaire de vote par correspondance ou par procuration :

- soit auprès de votre intermédiaire qui assure la gestion de votre compte titres ;
- soit sur le site internet **www.mercialys.fr**, rubrique « *Finance / Actionnaires / Assemblées Générales* ».

Ensuite, vous devez formuler votre choix comme présenté dans « *Vos actions sont au nominatif pur ou administré :* » (cf. ci-dessus)

Ce formulaire complété et signé devra être remis à l'intermédiaire qui assure la gestion de votre compte titres afin qu'il y joigne l'attestation de participation, pour envoi à :

BNP Paribas Securities Services
CTS Assemblées Générales
Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère
93761 PANTIN Cedex.

Il est rappelé qu'en application des dispositions légales et réglementaires, le formulaire de vote par correspondance doit être parvenu, à **BNP Paribas Securities Services** ou au siège de la société, 3 jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée, **soit au plus tard le vendredi 25 avril 2014.**

Pour tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration retourné sans indication particulière, il sera émis un vote favorable, par le Président de l'Assemblée, à l'adoption des projets de résolutions agréés par le Conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013
- Affectation du résultat et fixation du dividende
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce et des conventions qui y sont énoncées
- Approbation de l'engagement pris au bénéfice de M. Eric Le Gentil, Président-Directeur général, dans le cadre de l'article L.225-42-1 du Code de commerce
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à MM. Eric Le Gentil, Vincent Rebillard et Lahlou Khelifi
- Ratification de la nomination de Mme Anne-Marie de Chalambert en qualité d'Administratrice et de la société Generali Vie en qualité de Censeur
- Renouvellement, pour une durée de trois ans, des mandats d'Administrateur de MM. Jacques Dumas et Michel Savart ainsi que de la société Casino, Guichard-Perrachon
- Nomination en qualité d'Administrateur de Mme Ingrid Nappi-Choulet pour une durée de trois ans et de la société Generali Vie pour une durée d'un an
- Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

PRESENTATION DES PROJETS DE RESOLUTIONS

Première et deuxième résolutions

(Approbation des comptes de l'exercice)

Dans le cadre des première et deuxième résolutions, les actionnaires sont appelés à approuver les comptes sociaux puis les comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2013 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Les dividendes et acomptes sur dividende alloués, au titre de

l'exercice 2012, aux actions détenues par la Société au jour de leur mise en paiement, représentant un montant total de 225 026,70 €, ont été virées au compte « Report à nouveau ».

Ces comptes ont été certifiés sans réserve par les Commissaires aux comptes.

Troisième résolution

(Affectation du résultat)

Par la troisième résolution, le Conseil d'administration vous propose d'approuver la distribution d'un dividende de 1,16 € par action.

Dans le cadre du régime fiscal des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC), la Société est tenue de distribuer à ses actionnaires au moins 95 % de ses bénéfices exonérés provenant des opérations de location ou sous-location d'immeubles et au moins 60 % de ses bénéfices exonérés provenant de la cession d'immeubles et de participations

dans des sociétés immobilières. Les dividendes reçus de filiales soumises à l'impôt sur les sociétés faisant partie du périmètre d'option doivent quant à eux être intégralement redistribués.

Compte tenu de l'acompte sur dividende de 0,34 € par action versé le 28 juin 2013, le solde du dividende s'élève à 0,82 €.

Le détachement du coupon interviendra le 6 mai 2014. La date de mise en paiement interviendra le 9 mai 2014.

Quatrième résolution

(Conventions réglementées)

Sous la quatrième résolution, il vous est demandé d'approuver les conventions et engagements intervenus au cours de l'exercice et portant, notamment, sur l'obligation de non-concurrence et de non sollicitation de MM. Eric Le Gentil et Lahlou Khelifi en cas de cessation de leurs fonctions ainsi que sur la prise en charge des cotisations au titre de la Garantie sociale des chefs d'entreprise et des régimes collectifs obligatoires au sein de la Société de retraite complémentaire et de prévoyance concernant MM. Eric Le Gentil, Lahlou Khelifi et Vincent Rebillard.

L'indemnité mensuelle qui serait versée en contrepartie de l'obligation de non-concurrence et de non-sollicitation équivaldrait à 1/12^{ème} de 50 % de la rémunération fixe annuelle. Cette obligation s'appliquerait durant une période n'excédant pas le temps de présence dans la Société avec un plafond d'un an, étant précisé que la Société peut en réduire la durée d'application ou y renoncer. Lors de la cessation des fonctions de M. Lahlou Khelifi, la Société y a renoncé.

Les cotisations versées en 2013 par la Société au titre de la Garantie sociale des chefs d'entreprise se sont élevées à 5 117 € pour M. Eric Le Gentil, à 3 195 € pour M. Vincent Rebillard et à 4 487 € pour M. Lahlou Khelifi. Au titre du régime de prévoyance, les cotisations patronales se sont élevées respectivement à 1 158 €, 1 942 € et 1 672 €. Concernant les régimes collectifs et obligatoires de retraite, les cotisations sont celles résultant des accords paritaires nationaux.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, l'approbation de l'engagement pris au bénéfice de M. Eric Le Gentil, portant sur l'indemnité susceptible de lui être versée en cas de révocation de ses fonctions, fait l'objet d'une résolution séparée (cf. cinquième résolution).

Ces conventions et engagements figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Cinquième résolution

(Indemnité susceptible d'être versée à M. Eric Le Gentil en cas de révocation de ses fonctions de Directeur général)

Par la cinquième résolution, les actionnaires sont appelés à approuver l'engagement pris au bénéfice de M. Eric Le Gentil, portant sur l'indemnité susceptible de lui être versée en cas de révocation de ses fonctions de Directeur général dans un délai de 36 mois à compter du 17 juillet 2013, date de sa désignation.

Il lui serait versé, sous condition, une prime de départ égale à :

- 12 mois de sa rémunération brute annuelle (fixe + variable garanti) en cas de révocation dans les 12 mois suivant sa désignation ;

- 9 mois de sa rémunération brute annuelle (fixe + variable perçu) en cas de révocation dans les 12 mois suivants ;
- 6 mois de sa rémunération brute annuelle (fixe + variable perçu) en cas de révocation dans les 12 mois suivants ;

étant précisé que cette indemnité de départ ne lui serait versée que si la croissance organique du revenu locatif, appréciée au regard des derniers résultats annuels publiés au titre de l'exercice précédant la date de révocation, est supérieure à l'indexation.

Sixième à huitième résolutions

(Avis sur les éléments de rémunération des dirigeants)

Conformément aux nouvelles recommandations issues du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, révisé en juin 2013, et du Guide d'application du Haut Comité de gouvernement d'entreprise, les actionnaires sont appelés, aux termes des sixième à huitième résolutions, à émettre un avis consultatif sur les éléments de rémunération dus ou attribués par la Société ou les sociétés qu'elle contrôle, au

titre de l'exercice 2013, à MM. Eric le Gentil, Vincent Rebillard et Lahlou Khelifi tels qu'ils sont détaillés et commentés dans les tableaux ci-après.

L'ensemble de ces éléments sont également présentés dans la partie « Gouvernement d'entreprise » et dans le rapport du Président figurant dans le document de référence 2013.

◆ M. Eric Le Gentil

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2013	Montant ou valorisation comptable soumis au vote (en euros)	Présentation
Rémunération fixe	160 749	Cf. renvoi ⁽¹⁾
Rémunération variable annuelle	114 151	Cf. renvoi ⁽²⁾
Rémunération variable différée	Sans objet	Absence de rémunération variable différée
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Absence de rémunération variable pluriannuelle
Rémunération exceptionnelle	105 000	Cf. renvoi ⁽³⁾
Options d'action, actions de performances ou tout autre élément de rémunération de long terme		
Options d'actions	Sans objet	Absence d'attribution
Actions de performance	Sans objet	Absence d'attribution
Autre élément	Sans objet	Absence d'attribution
Jetons de présence	54 787	Cf. renvoi ⁽⁴⁾
Valorisation des avantages de toute nature	6 275	Cf. renvoi ⁽⁵⁾

⁽¹⁾ Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 17 juillet 2013 nommant M. Eric Le Gentil en qualité de Directeur général, a fixé à 357 000 € sa rémunération brute annuelle (fixe).

⁽²⁾ La part variable peut représenter 50 % de la rémunération fixe en cas de réalisation des objectifs et jusqu'à 100 % de sa rémunération fixe en cas de surperformance des objectifs, avec un montant minimum garanti de 89 250 € au titre de 2013.

La rémunération variable 2013 est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs Mercialis, à concurrence de 20 %, d'objectifs individuels, à concurrence de 50 %, et sur la mise en œuvre des attitudes et comportements managériaux, à concurrence de 30 %.

Les objectifs quantitatifs Mercialis sont fondés sur des critères visant l'évolution de la croissance organique (hors indexation) des loyers facturés, le montant des revenus locatifs ainsi que le montant de résultat net part du Groupe avant amortissements et plus-values de cession dilué retraité (FFO – « Fund From Operations »).

Les objectifs individuels prennent en compte un objectif quantitatif visant le ratio EBITDA/revenus locatifs, indicateur de maîtrise des coûts et de performance, ainsi que quatre objectifs qualitatifs portant sur le pilotage de l'adaptation stratégique de Mercialis, la mise en place d'une nouvelle organisation adaptée à l'évolution de la stratégie et aux nouvelles priorités opérationnelles, l'implication dans les enjeux opérationnels de Mercialis et le maintien d'un niveau qualitatif élevé de communication financière.

Au global et après pondération, les objectifs ont été atteints à hauteur de 127,90 % et la rémunération variable

due au titre de l'exercice 2013, proratisée par rapport à la date de sa nomination, représente 71,01 % de sa rémunération fixe.

Rappel

- En 2013, la croissance organique des loyers facturés est de + 3,7 % incluant 1,7 point au-dessus de l'indexation, soit un niveau supérieur à l'objectif de + 1,5 % point fixé pour 2013.
- Le montant des revenus locatifs s'établissent à 149 millions d'euros en baisse de 6,7 %, sous l'effet principalement du programme de cessions d'actifs réalisé en 2012 et en 2013.
- Le résultat des opérations (FFO) retraité des cessions 2012 et 2013 s'élève à 92,1 millions d'euros, soit 1,0 € par action, en hausse de 4 %.
- Le ratio EBITDA/revenus locatifs s'établit à 85 %, supérieur à l'objectif de 84 % fixé pour l'année.

⁽³⁾ Suivant la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 17 juillet 2013, a décidé d'attribuer à M. Eric Le Gentil une prime exceptionnelle, différée et conditionnelle, d'un montant brut de 105 000 € qui lui serait acquise à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de sa désignation sous réserve qu'il soit toujours en fonction à cette date.

(4) Le montant individuel annuel des jetons de présence est fixé à un montant brut de 15 000 € composé d'une partie fixe d'un montant unitaire annuel de 5 000 € et d'une partie variable d'un montant unitaire annuel de 10 000 € attribuée en fonction des présences aux réunions du Conseil d'administration. Un jeton de présence supplémentaire d'un montant annuel brut de 20 000 € est versé au Président du Conseil d'administration.

Les membres des Comités techniques perçoivent un jeton de présence complémentaire composé d'une partie fixe d'un montant unitaire annuel brut de 4 000 € et d'une partie variable d'un montant unitaire annuel brut de 11 000 € pour les membres du Comité des investissements et de 6 000 € pour les membres du Comité d'audit et du Comité des nominations et des rémunérations, attribuée en fonction des présences aux réunions. Un jeton de présence supplémentaire d'un

montant annuel brut de 5 000 € est versé au Président de chacun des Comités.

La partie variable des jetons de présence des Administrateurs ou des membres des Comités ayant été absents n'est pas réattribuée. Les jetons de présence individuels ou complémentaires des membres représentant ou issus de l'actionnaire de référence ou des sociétés de son groupe de contrôle sont limités à 50 % des montants ci-dessus indiqués. Les jetons de présence individuels ou complémentaire ci-dessus indiqués sont versés prorata temporis selon la date d'entrée en fonction ou de cessation des fonctions.

(5) M. Eric Le Gentil est affilié au régime de prévoyance en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble des collaborateurs et bénéficie de la garantie sociale des chefs d'entreprise.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2013 qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant soumis au vote (en euros)	Présentation
Indemnité de départ	0	Les modalités et conditions de l'engagement pris par la Société sont décrites dans le cadre de la présentation de la 5 ^{ème} résolution (cf. ci-dessus) soumise à l'Assemblée générale
Indemnité de non-concurrence	0	Les modalités et conditions de la clause de non-concurrence sont décrites dans le cadre de la présentation de la 4 ^{ème} résolution (cf. ci-dessus) soumise à l'Assemblée générale
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Absence de régime de retraite supplémentaire

◆ M. Vincent Rebillard

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2013	Montant ou valorisation comptable soumis au vote (en euros)	Présentation
Rémunération fixe	138 331	Cf. renvoi ⁽¹⁾
Rémunération variable annuelle	70 000	Cf. renvoi ⁽²⁾
Rémunération variable différée	Sans objet	Absence de rémunération variable différée
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Absence de rémunération variable pluriannuelle
Rémunération exceptionnelle	300 000	Cf. renvoi ⁽³⁾
Options d'action, actions de performances ou tout autre élément de rémunération de long terme		
Options d'actions	Sans objet	Absence d'attribution
Actions de performance	Sans objet	Absence d'attribution
Autre élément	Sans objet	Absence d'attribution
Jetons de présence	Sans objet	M. Vincent Rebillard n'est pas Administrateur
Valorisation des avantages de toute nature	5 137	Cf. renvoi ⁽⁴⁾

(1) Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 14 janvier 2013, a fixé à 144 000 € sa rémunération brute annuelle (fixe).

(2) La part variable peut représenter 40 % de la rémunération fixe en cas de réalisation des objectifs et jusqu'à 80 % de sa rémunération fixe en cas de surperformance des objectifs. La rémunération variable 2013 est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs Mercialis, à concurrence de 20 %, d'objectifs individuels, à concurrence de 50 %, et sur la

mise en œuvre des attitudes et comportements managériaux, à concurrence de 30 %.

Les objectifs quantitatifs Mercialis sont fondés sur des critères visant l'évolution de la croissance organique (hors indexation) des loyers facturés, le montant des revenus locatifs ainsi que le montant de résultat net part du Groupe avant amortissements et plus-values de cession dilué retraité (FFO – « Fund From Operations »).

Les objectifs individuels prennent en compte un objectif quantitatif visant le ratio EBITDA/revenus locatifs, indicateur de maîtrise des coûts et de performance, ainsi que trois objectifs qualitatifs portant sur le co-pilotage de l'adaptation stratégique de Mercialys, l'accompagnement de la mise en place d'une nouvelle organisation adaptée à l'évolution de la stratégie et aux nouvelles priorités opérationnelles ainsi que l'implication dans les enjeux opérationnels de Mercialys.

Au global et après pondération, les objectifs ont été atteints à hauteur de 122,10 % et la rémunération variable due au titre de l'exercice 2013 représente 50,60 % de sa rémunération fixe.

Rappel

- En 2013, la croissance organique des loyers facturés est de + 3,7 % incluant 1,7 point au-dessus de l'indexation, soit un niveau supérieur à l'objectif de + 1,5 % point fixé pour 2013.
- Le montant des revenus locatifs s'établissent à 149 millions d'euros en baisse de 6,7 %, sous l'effet principalement du programme de cessions d'actifs réalisé en 2012 et en 2013.
- Le résultat des opérations (FFO) retraité des cessions 2012 et 2013 s'élève à 92,1 millions d'euros, soit 1,0 € par action, en hausse de 4 %.

- Le ratio EBITDA/revenus locatifs s'établit à 85 %, supérieur à l'objectif de 84 % fixé pour l'année.

(3) Lors de sa réunion du 23 juillet 2013, le Conseil d'administration a attribué à M. Vincent Rebillard, une prime exceptionnelle au titre de sa participation déterminante aux opérations de cessions d'actifs eu égard à leur caractère stratégique ainsi qu'à leur intérêt et enjeux particulièrement majeurs pour Mercialys et à leur complexité et spécificité. Les cessions d'actifs réalisées en 2013 ont permis de comptabiliser un produit de cession dans les comptes consolidés de Mercialys au 31 décembre 2013 de 170,5 millions d'euros et une plus-value nette de 51,7 millions d'euros. Cette prime exceptionnelle, d'un montant total de 300 000 €, se compose, d'une part, d'une prime d'un montant brut de 150 000 € versée en numéraire et, d'autre part, d'une prime différée et conditionnelle d'un montant de base initial de 150 000 € qui lui serait versée à l'issue d'une période de deux ans sous condition de présence et de performance. Le montant définitif de la prime serait déterminé en fonction de l'évolution du cours de l'action Mercialys, appréciée sur une période de deux années.

(4) M. Vincent Rebillard est affilié au régime de prévoyance en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble des collaborateurs et bénéficie de la garantie sociale des chefs d'entreprise.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2013 qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant soumis au vote (en euros)	Présentation
Indemnité de départ	Sans objet	Absence d'engagement de versement d'une indemnité à raison de la cessation des fonctions
Indemnité de non-concurrence	Sans objet	Absence de clause de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Absence de régime de retraite supplémentaire

◆ **M. Lahlou Khelifi**

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2013	Montant ou valorisation comptable soumis au vote (en euros)	Présentation
Rémunération fixe	149 432	
Rémunération variable annuelle	0	Cessation des fonctions le 17 juillet 2013
Rémunération variable différée	Sans objet	Absence de rémunération variable différée
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Absence de rémunération variable pluriannuelle
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Absence de rémunération exceptionnelle
Options d'action, actions de performances ou tout autre élément de rémunération de long terme		
Options d'actions	Sans objet	Absence d'attribution
Actions de performance	Sans objet	Absence d'attribution
Autre élément	Sans objet	Absence d'attribution
Jetons de présence	Sans objet	M. Lahlou Khelifi n'était pas Administrateur
Valorisation des avantages de toute nature	6 159	Cf. renvoi ⁽¹⁾

(1) M. Lahlou Khelifi a été affilié au régime de prévoyance en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble des collaborateurs et a bénéficié de la garantie sociale des chefs d'entreprise.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2013 qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant soumis au vote (en euros)	Présentation
Indemnité de départ	Sans objet	Absence d'engagement de versement d'une indemnité à raison de la cessation des fonctions
Indemnité de non-concurrence	0	Les modalités et conditions de la clause de non-concurrence sont décrites dans le cadre de la présentation de la 4 ^{ème} résolution (cf. ci-dessus) soumise à l'Assemblée générale. Lors de la cessation des fonctions de M. Lahlou Khelifi, la Société a renoncé à la clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Absence de régime de retraite supplémentaire

Neuvième à quinzième résolutions (Composition du Conseil d'administration)

Les neuvième à quinzième résolutions portent sur la ratification de la nomination de Mme Anne-Marie de Chalambert en qualité d'Administratrice et celle de la société Generali Vie en qualité de Censeur, sur le renouvellement des mandats d'Administrateur de MM. Jacques Dumas et Michel Savart ainsi que de la société Casino, Guichard-Perrachon et sur la nomination en qualité d'Administrateur de Mme Ingrid Nappi-Choulet et de la société Generali Vie.

Mme Anne-Marie de Chalambert a été coopté en qualité d'Administratrice en remplacement de M. Pierre Vaquier, démissionnaire, lors de la réunion du Conseil d'administration du 23 juillet 2013.

La société Generali Vie a démissionné de ses fonctions d'Administrateur afin de permettre à M. Eric Le Gentil, son représentant permanent au Conseil, d'être nommé en nom propre. Ainsi, le 13 février 2013, le Conseil d'administration a coopté M. Eric Le Gentil en qualité d'Administrateur et l'a désigné Président du Conseil d'administration. Ce dernier ayant été désigné en qualité de Directeur général par le Conseil d'administration du 17 juillet 2013, M. Eric Le Gentil ayant cessé toute activité au sein du Groupe Generali, il a paru opportun que le Groupe Generali, deuxième actionnaire de Mercialis avec 8,01 % du capital, soit de nouveau représentée au sein du Conseil d'administration. C'est pourquoi, le 15 octobre 2013, le Conseil d'administration a nommé la société Generali Vie en qualité de Censeur dans la perspective de la proposer aux fonctions d'Administrateur lors de la prochaine Assemblée générale.

Les mandats d'Administrateur de MM. Jacques Dumas, Philippe Moati et Michel Savart ainsi que de la société Casino, Guichard-Perrachon, arrivant à échéance lors de

l'Assemblée générale, il vous est proposé de reconduire, pour trois ans, les mandats d'Administrateur de MM. Jacques Dumas et Michel Savart ainsi que de la société Casino, Guichard-Perrachon et de nommer, pour trois ans, Mme Ingrid Nappi-Choulet en qualité d'Administratrice, M. Philippe Moati ayant fait part de son souhait de ne pas être renouvelé.

Par ailleurs, il est également proposé à l'Assemblée générale de nommer la société Generali Vie en qualité d'Administrateur. Afin de permettre un renouvellement régulier des Administrateurs par fractions aussi égales que possible, tel que prévu par les statuts de la Société, la durée du mandat de la société Generali Vie serait d'un an.

Ainsi, à l'issue de l'Assemblée générale du 30 avril 2014, le Conseil serait composé de onze membres et comprendrait, au sens des critères issus du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, six Administrateurs indépendants : Mmes Anne-Marie de Chalambert, Elisabeth Cunin-Diéterle, Marie-Christine Levet et Ingrid Nappi-Choulet, M. Bernard Bouloc et la société Generali Vie (représentée par M. Bruno Servant).

Le Conseil comprendrait également quatre représentants de l'actionnaire de référence : MM. Jacques Dumas et Michel Savart ainsi que les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (représentée par M. Antoine Giscard d'Estaing) et La Forézienne de Participations (représentée par M. Yves Desjardes).

La représentation des Administrateurs indépendants serait de 54,5 %, celle des femmes de 36,4 %.

Seizième résolution (Achat par la Société de ses propres actions)

La seizième résolution renouvelle l'autorisation donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, d'acheter des actions de la Société, étant précisé que cette dernière ne peut détenir plus de 10 % du nombre total des actions formant le capital. Le prix maximum d'achat est fixé à 25 € par action.

Dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 21 juin 2013 et sur la base des données à fin janvier 2014, la Société a acquis 150 000 actions. Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité, 2,2 millions d'actions ont été achetées et 2,2 millions d'actions ont été cédées.

Au 31 janvier 2014, la Société détenait 282 315 actions (0,31 % du capital) dont 150 000 actions affectées à l'objectif de couverture de tout plan d'options d'achat d'actions, de tout plan d'épargne ou de toute attribution gratuite d'actions et 132 315 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Les objectifs du programme de rachat sont détaillés dans la seizième résolution.

La résolution prévoit la possibilité de poursuivre l'exécution du programme de rachat en période d'offre publique.

PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées aux dits rapports, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 145 997 103,36 €.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de

l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Elle prend acte, en outre, du virement au compte "Report à nouveau", des sommes correspondant aux dividendes et acomptes sur dividende alloués aux actions détenues par la Société au jour de leur mise en paiement, représentant un montant total de 225 026,70 €.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice

clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui sont présentés et faisant ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, de 123 351 milliers d'euros.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice – Fixation du dividende)

L'Assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Bénéfice de l'exercice		145 997 103,36 €
Dotation à la réserve légale	(-)	2 634,30 €
Report à nouveau	(+)	14 340 829,70 €
Bénéfice distribuable	(=)	163 335 298,76 €
Dividendes	(-)	106 777 036,04 €
Affectation au compte "Report à nouveau"	(=)	56 558 262,72 €

Chaque action recevra un dividende de 1,16 €.

L'Assemblée générale ordinaire prend acte :

- que le montant du dividende décidé par elle et qui s'élève à 1,16 € inclut le montant de l'acompte sur dividende d'un montant de 0,34 € par action mis en paiement le 28 juin 2013 ;

- qu'en conséquence, le solde du dividende s'élève à 0,82 € par action et sera mis en paiement le 9 mai 2014 ;

Pour l'acompte sur dividende de 0,34 €, la distribution au titre du secteur exonéré représente 100 % de ce montant. Il en est de même pour le solde du dividende de 0,82 €.

Les distributions de dividendes issus des bénéfices exonérés de sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC) n'ouvrent pas droit à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts, seules les distributions de dividendes issus des bénéfices non exonérés de SIIC étant éligibles à cette réfaction. Par conséquent, le dividende distribué au titre de l'exercice 2013 n'est pas éligible à la réfaction de 40 %.

Les actions détenues par la Société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte "Report à nouveau".

L'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende par action	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40%	Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40%
31 décembre 2012			
Acompte (versé en 2012)	0,25 €	Néant	0,25 €
Solde (versé en 2013)	0,97 €	Néant	0,97 €
Total	1,22 €	Néant	1,22 €
31 décembre 2011			
Acompte (versé en 2011)	0,54 €	Néant	0,54 €
Solde (versé en 2012)	0,67 €	0,0049 €	0,6651 €
Total	1,21 €	0,0049 €	1,2051 €
31 décembre 2010			
Acompte (versé en 2010)	0,50 €	Néant	0,50 €
Solde (versé en 2011)	0,76 €	0,00056 €	0,75944 €
Total	1,26 €	0,00056 €	1,25944 €

Quatrième résolution

(Conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de

commerce, approuve les nouvelles conventions intervenues au cours de l'exercice 2013, telles que mentionnées dans ledit rapport.

Cinquième résolution

(Approbation de l'engagement pris au bénéfice de M. Eric Le Gentil, Président-Directeur général, dans le cadre de l'article L.225-42-1 du Code de commerce)

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve l'engagement pris au bénéfice de M. Eric Le Gentil, Directeur général depuis

le 17 juillet 2013, portant sur l'indemnité susceptible de lui être versée en cas de révocation de ses fonctions de Directeur général.

Sixième résolution

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à M. Eric Le Gentil, Président-Directeur général)

L'Assemblée générale ordinaire, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur

les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à M. Eric Le Gentil tels que présentés dans le document de référence *(et page 8 du présent document)*.

Septième résolution

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à M. Vincent Rebillard, Directeur général délégué)

L'Assemblée générale ordinaire, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur

les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à M. Vincent Rebillard tels que présentés dans le document de référence *(et page 9 du présent document)*.

Huitième résolution

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à M. Lahlou Khelifi, Directeur général du 13 février au 17 juillet 2013)

L'Assemblée générale ordinaire, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur

les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à M. Lahlou Khelifi tels que présentés dans le document de référence *(et page 10 du présent document)*.

Neuvième résolution

(Ratification de la nomination de Mme Anne-Marie de Chalambert en qualité d'Administratrice)

L'Assemblée générale ordinaire ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 juillet 2013, de Mme Anne-Marie de Chalambert en qualité d'Administratrice en remplacement de

M. Pierre Vaquier, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Dixième résolution

(Ratification de la nomination de Generali Vie en qualité de Censeur)

L'Assemblée générale ordinaire ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 15 octobre 2013, de la société Generali Vie en qualité de Censeur, pour une durée de trois ans,

soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Onzième résolution

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jacques Dumas)

Le mandat d'Administrateur de M. Jacques Dumas arrivant à échéance lors de la présente Assemblée générale, l'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler M. Jacques Dumas dans son mandat

d'Administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Douzième résolution

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Michel Savart)

Le mandat d'Administrateur de M. Michel Savart arrivant à échéance lors de la présente Assemblée générale, l'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler M. Michel Savart dans son mandat

d'Administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Treizième résolution

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon)

Le mandat d'Administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon arrivant à échéance lors de la présente Assemblée générale, l'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler la société Casino,

Guichard-Perrachon dans son mandat d'Administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Quatorzième résolution

(Nomination de Mme Ingrid Nappi-Choulet en qualité d'Administratrice)

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Mme Ingrid Nappi-Choulet en qualité d'Administratrice, pour

une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Quinzième résolution

(Nomination de la société Generali Vie en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer la société Generali Vie en qualité d'Administrateur, pour une

durée exceptionnelle d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Seizième résolution

(Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L.211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix d'achat des actions ne devra pas excéder 25 € par action.

L'utilisation de cette autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions, soit sur la base du capital au 31 janvier 2014, déduction faite des 282 315 actions détenues en propre ou dans le cadre de l'autocontrôle au 31 janvier 2014, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, 8 922 601 actions, représentant 9,69 % du capital, pour un montant maximal de 223 065 025 €, étant précisé

que lorsque les actions de la Société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 10 % visé ci-dessus, correspondra au nombre de ces actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration est donnée pour une durée de dix-huit mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la dix-huitième résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013.

L'Assemblée générale décide que la Société pourra utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de délégation, à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et toutes autres formalités, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

PRESENTATION DES PERSONNES DONT LA RATIFICATION DE LA NOMINATION, LE RENOUVELLEMENT ET/OU LA NOMINATION SONT PROPOSES A L'ASSEMBLEE

◆ Mme Anne-Marie de Chalambert

Née le 7 juin 1943, 70 ans

Nombre de titres Mercialys détenus : 1 000

Il est proposé la ratification de sa nomination en qualité d'Administratrice.

Biographie

Mme Anne-Marie de Chalambert a débuté sa carrière en 1962, comme attachée de presse chez Pathé-Marconi. En 1969, elle s'oriente vers la promotion immobilière au sein de Valois en tant que Directeur commercial. En 1980, elle fonde la société VLGI (Vente location gestion immobilière), filiale de la banque Lazard, dans laquelle elle occupe le poste de Président-Directeur général. Elle rejoint, en 1996, le Groupe Generali, en prenant les fonctions de Directeur immobilier. Puis, elle devient Président-Directeur général de Generali Immobilier, où elle transforme le patrimoine de Generali France, à dominante d'habitation, en un patrimoine principalement de bureaux, et situé majoritairement à Paris et en région parisienne. Elle est nommée Présidente de Generali Real Estate Europe en 2004, où elle fédère les différentes équipes immobilières européennes du Groupe et investit dans des opérations communes. En 2009, elle prend les fonctions de Présidente du comité immobilier européen chez Generali Immobiliare. Depuis 2010, elle assure des missions de conseil pour l'Institut Pasteur dans sa stratégie immobilière.

Fonctions principales : Administratrice de sociétés

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 12 février 2014

◆ Au sein du Groupe Mercialys : Néant

◆ Hors du Groupe Mercialys :

- Administratrice de la société Nexity SA (*société cotée*), membre du Comité des rémunérations et des nominations et du Comité d'investissements
- Présidente de la société AMCH
- Administratrice de la Société Foncière Lyonnaise SA (SFL) (*société cotée*)
- Membre du Comité de Placement de l'Institut Pasteur

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

- Présidente du Conseil d'administration des sociétés Generali Immobiliare (*Italie*) et Generali Real Estate Europe
- Représentant permanent de Generali assurances IARD au Conseil d'administration de la société Silic
- Présidente du Conseil de surveillance des sociétés Generali Immobilier Gestion et Generali Immobilier Conseil
- Administratrice puis vice-Présidente de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières (FSIF)
- Représentant permanent de la société Generali Vie au Conseil de surveillance des sociétés Foncière des Régions et Foncière des Logements
- Présidente de Saint-Ouen C1
- Gérante des sociétés SCI Generali Logistique, SCI Saint-Ouen C1 et SCI Le Moncey
- Responsable en France de Assicurazioni Generali Spa

◆ M. Jacques Dumas

Né le 15 mai 1952, 61 ans

Nombre de titres Mercialys détenus : 489

Il est proposé son renouvellement en qualité d'Administrateur.

Biographie

Titulaire d'une maîtrise de Droit et ancien élève de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon, M. Jacques Dumas a débuté sa carrière en tant que Juriste puis Directeur administratif au sein de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale - CFAO (1978-1986). Il exerce ensuite les fonctions de Secrétaire général adjoint du Groupe Rallye (1987), de Directeur des affaires juridiques du Groupe Euris (1994). Il est actuellement le Directeur général adjoint de la société Euris et Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon.

Fonctions principales :

- Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*)
- Directeur général adjoint de la société Euris

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 12 février 2014

◆ Au sein du Groupe Mercialys : Néant

◆ Hors du Groupe Mercialys :

◆ Au sein du Groupe Euris

- Président de la société GreenYellow
- Vice-Président du Conseil de surveillance de Monoprix SA
- Représentant permanent de la société Euris au Conseil d'administration de la société Finatis (*société cotée*)
- Administrateur de la société Rallye (*société cotée*)
- Représentant permanent de la société Distribution Casino France au Conseil d'administration de la société Distribution Franprix

◆ Hors du Groupe Euris

- Gérant de la SCI Cognacq-Parmentier

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

- Président et membre du Conseil de surveillance de Leader Price Holding
- Président du Conseil de surveillance de Franprix Holding
- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de Franprix Holding
- Président du Conseil d'administration de SAAD
- Représentant permanent de Casino, Guichard-Perrachon au Conseil d'administration de Monoprix SA*
- Représentant permanent de Casino, Guichard-Perrachon au Conseil de surveillance de Monoprix SA*
- Représentant permanent de la société Distribution Casino France au Conseil de surveillance de Cofilead
- Représentant permanent de la Société de Distribution Parisienne au Conseil d'administration de Gregorim Distribution*
- Représentant permanent de Maignon Diderot au Conseil d'administration de Finatis
- Représentant permanent de la société R.L.P.I. au Conseil d'administration de Villette Discount S.A. et Clignancourt Discount
- Représentant permanent de la société Germinal SNC, Présidente de Théadis
- Administrateur de Fondation d'entreprise Casino

* mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2013

◆ Mme Ingrid Nappi-Choulet

Née le 1^{er} avril 1966, 48 ans

Il est proposé sa nomination en qualité d'Administratrice.

Biographie

Docteur ès sciences économiques de l'Université Paris XII et diplômée de l'université de Paris Dauphine (HDR sciences de gestion) et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (HDR Urbanisme-Aménagement), Mme Ingrid Nappi-Choulet est Professeur à l'ESSEC (depuis 1994). Elle est également responsable du cours Economie de l'Immobilier à l'ENPC. Elle débute sa carrière en enseignant l'économie à l'Ecole Centrale de Lille (1989-1994). Elle est l'auteur de plusieurs ouvrages : Les bureaux, analyse d'une crise (éditions ADEF, 1997), Management et Marketing de l'immobilier (éditions Dunod, 1999), Les mutations de l'immobilier : de la Finance au Développement durable (éditions Autrement, 2009) et Immobilier d'entreprise : analyse économique des marchés (éditions Economica, 2010, 2013). Elle est également rédacteur et chroniqueur auprès de différentes revues immobilières académiques et professionnelles. Elle a été missionnée par le Plan Bâtiment Durable en 2013-2014 pour co-diriger un groupe de travail sur la rénovation énergétique et la filière du bâtiment. Elle est membre de plusieurs comités scientifiques. Nommée Fellow de la RICS (Royal Institution of Chartered Surveyors), Mme Ingrid Nappi-Choulet est également fondatrice et responsable de l'OMI (Observatoire du management immobilier).

Fonctions principales : Professeur-Chercheur

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années : Administratrice de l'ADI - Association des Directeurs Immobiliers

◆ M. Michel Savart

Né le 1^{er} avril 1962, 52 ans

Nombre de titres Mercialys détenus : 500

Il est proposé son renouvellement en qualité d'Administrateur.

Biographie

M. Michel Savart est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris. Il a commencé sa carrière chez Havas en 1986, puis a été successivement chargé de missions à la Banque Louis Dreyfus en 1987, chargé de missions puis Conseiller du directoire à la Banque Arjil (Groupe Lagardère) entre 1988 et 1994, Managing Director, responsable des activités de fusions et acquisitions à la Banque Dresdner Kleinwort Benson (DKB) de 1995 à 1999. Il a rejoint le Groupe Euris-Rallye en octobre 1999 en tant que Directeur-Conseiller du Président, responsable des investissements en private equity. Il occupe actuellement, au sein du Groupe Rallye-Casino, des fonctions de Conseiller du Président. Il est également, depuis août 2009, Président-Directeur général de la société Foncière Euris.

Fonctions principales :

- Conseiller du Président au sein du Groupe Rallye-Casino
- Président-Directeur général de la société Foncière Euris (*société cotée*)

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 12 février 2014

◆ **Au sein du Groupe Mercialys** : Néant

◆ **Hors du Groupe Mercialys** :

◆ **Au sein du Groupe Euris**

- Administrateur de la société CDiscount
- Représentant permanent de la société Rallye au Conseil d'administration de la société Groupe Go Sport (*société cotée*)
- Représentant permanent de la société Finatis au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*)
- Représentant de la société Foncière Euris, Présidente des sociétés Marigny-Belfort, Marigny Foncière et Maignon Abbeville
- Représentant de la société Marigny Foncière, Présidente de la société Mat-Bel 2
- Représentant de la société Marigny Foncière, co-Gérante des sociétés SCI Les Deux Lions et SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire et Gérante des sociétés SCI Pont de Grenelle et SNC Centre Commercial Porte de Châtillon
- Représentant de la société Maignon Abbeville, Gérante des sociétés Centrum K Sarl, Centrum J Sarl et Centrum Z Sarl et Gérante A de la société Centrum NS Luxembourg Sarl
- Co-Gérant des sociétés Einkaufszentrum am Alex GmbH, Gutenbergstrasse BAB5 GmbH et Loop 5 Shopping Centre GmbH

◆ **Hors du Groupe Euris**

- Gérant des sociétés Montmorency et EURL Aubriot Investissements

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

- Administrateur de la société Groupe Go Sport
- Représentant permanent de la société Parande au Conseil d'administration de la société Matussière et Forest SA
- Représentant de la société Foncière Euris, Présidente des sociétés Marigny Expansion, Marigny Elysées, Maignon-Bail et Maignon Corbeil Centre
- Représentant de la société Foncière Euris, Gérante de la société SNC Alta Marigny Carré de Soie
- Représentant de la société Foncière Euris, Gérante des sociétés SCI Sofaret* et SCI Les Herbiers*
- Représentant de la société Maignon Abbeville, Présidente de la société Mat-Bel 2
- Représentant de la société Marigny Elysées, co-Gérante des sociétés SCCV des Jardins de Seine 1, SCCV des Jardins de Seine 2 et SNC Centre Commercial du Grand Argenteuil
- Représentant de la société Marigny Foncière, co-Gérante de la société SCI Palais des Marchands
- Co-Gérant des sociétés Alexa Holding GmbH, Alexa Shopping Centre GmbH, HBF Königswall GmbH et Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH

* mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2013

◆ **Société Casino, Guichard-Perrachon**

Société anonyme au capital de 173 051 921,43 €
Siège social : 1, Esplanade de France - 42000 Saint-Etienne
554 501 171 R.C.S. Saint-Etienne

Nombre de titres Mercialys détenus : 26 452

Il est proposé son renouvellement en qualité d'Administrateur.

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 12 février 2014

◆ **Au sein du Groupe Mercialys** : Néant

◆ **Hors du Groupe Mercialys** :

◆ **Au sein du Groupe Casino**

- Administrateur des sociétés Intexa (*société cotée*), Banque du Groupe Casino, ProxiPier, Ségisor et Tevir
- Membre du Conseil de surveillance de la société Monoprix SA
- Président de la société Investeur 103

◆ **Hors du Groupe Casino**

- Administrateur de la société Loire Télé SA

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

- Présidente des sociétés IGC Promotion, Capédis, Casino Entreprise, Casino Information Technology, Casino International, Casino Services, Distribution Casino France, E.M.C. Distribution, La Forézienne de Participations, Easydis, GreenYellow, L'Immobilière Groupe Casino, Lannilis Distribution, Nesitic, Patanoc, Société de courtage d'assurances du Forez - SCAF, Sodemad et Théiadis
- Membre du Conseil de surveillance de la société Geimex
- Administrateur des sociétés Ségisor, Sémalp, Codim 2 et Monoprix SA*
- Administrateur de la société Loire Télé SAEML*

* mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2013

◆ **Société Generali Vie**

Société anonyme au capital de 299 197 104 €
Siège social : 11, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
602 062 481 R.C.S. Paris

Nombre de titres Mercialys détenus : 4 989 571

Il est proposé la ratification de sa nomination en qualité de Censeur et sa nomination en qualité d'Administrateur.

Autres mandats et fonctions exercés en 2013 et se poursuivant au 12 février 2014

◆ **Au sein du Groupe Mercialys** : Néant

◆ **Hors du Groupe Mercialys** :

◆ **Au sein du Groupe Generali France**

- | | |
|--|---|
| - Administrateur des sociétés Europ Assistance Holding, Expert et Finances, Generali IARD et Generali Luxembourg | - Membre du Conseil de surveillance de la société SCPI Generali Habitat |
|--|---|

◆ **Hors du Groupe Generali France**

- | | |
|---|---|
| - Administrateur des sociétés Foncière Développement Logements (<i>société cotée</i>) et SICAV Objectif Sélection | Murs (<i>société cotée</i>), SCPI Foncia Pierre Rendement et SCPI Rocher Pierre 1 |
| - Membre du Conseil de surveillance des sociétés Foncière de Paris SIIC (<i>société cotée</i>), Foncière des | |

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

- | | |
|--|--|
| - Administrateur des sociétés Eurosic, Foncière de Paris SIIC, Generali Actions Plus, Generali Euro Actions, Generali Euro sept / dix ans, Generali Gérance, Generali Investissement, Generali Investments France, Generali Trésorerie, GTA du Val d'Oise, SAI Les trois collines de Mougins, SICAV Eparc Continent, SICAV Fairview Small Caps, SICAV Generali Actions diversifiées SICAV Palatine Mediterranea et SICAV Reconnaissance Europe | - Membre du Conseil de surveillance de la société Foncière des Régions |
|--|--|

EXPOSE SOMMAIRE SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'ANNEE 2013

◆ CHIFFRES CLES GROUPE CONSOLIDE

En millions d'euros	12/2013	12/2012 ⁽¹⁾	% variation
Revenus locatifs	148,9	159,7	- 6,8 %
Loyers nets	139,4	150,7	- 7,5 %
Résultat opérationnel	153,8	169,6	- 9,3 %
Résultat net, part du groupe	123,4	143,5	- 14,0 %
Résultat des opérations (FFO)	96,2	108,7	- 11,5 %
Capacité d'autofinancement (CAF)	97,7	113,7	- 14,1 %

⁽¹⁾ Mercialys a préempté les normes IFRS 10, 11 et 12 au 31 décembre 2013. Les filiales sous contrôle conjoint (la SCI Geispolsheim et Corin Asset Management), anciennement consolidées par intégration proportionnelle, ont été qualifiées de co-entreprises selon la définition d'IFRS 11 et ont donc été consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Les exercices 2011 et 2012, présentés de manière comparative, ont fait l'objet d'un retraitement.

◆ UNE ANNEE 2013 QUI DEMONTRE LA SOLIDITE ET LA PERTINENCE DU BUSINESS MODEL DE MERCIALYS

Les foncières de centres commerciaux ont évolué en 2013 dans un environnement macro-économique complexe. Au sein du secteur, les centres intercommunaux – le segment sur lequel Mercialys est le plus présent – sont ceux qui ont le mieux résisté. Dans cet environnement, Mercialys a réussi, grâce notamment à un portefeuille diversifié et à l'attractivité toujours plus prégnante de L'Esprit Voisin, à bien tirer son épingle du jeu. La baisse de fréquentation dans ses grands centres est restée contenue : - 0,9 % contre - 1,7 % pour le panel CNCC. Le chiffre d'affaires des commerçants des centres Mercialys a également bien résisté avec une croissance de + 0,4 % en 2013 par rapport à 2012 contre une baisse de - 1,3 % des chiffres d'affaires des commerçants des centres intercommunaux en France.

Les revenus locatifs 2013 ont été soutenus par la croissance interne et par les livraisons de projets L'Esprit Voisin.

Mercialys réalise une nouvelle année de forte croissance organique des loyers de + 3,7 % incluant 1,7 point au-dessus de l'indexation, un niveau supérieur à l'objectif de + 1,5 point fixé par le Management en début d'année 2013.

Cette bonne performance démontre la solidité du business model de l'entreprise et la priorité donnée à la création de valeur par des équipes extrêmement actives et proches du client.

Le ratio de marge sur EBITDA s'est également maintenu à un niveau élevé à 85 %, supérieur à l'objectif de 84 % fixé en début d'année.

Le résultat des opérations (FFO) par action 2013 retraité des effets liés aux cessions 2012 et 2013 présente une croissance de + 4,4 %.

Enfin, les indicateurs de gestion clés de Mercialys montrent que l'impact de l'environnement sur ses locataires est resté limité et mettent en évidence la résistance du portefeuille.

Au cours de l'année 2013, la mise en œuvre des programmes L'Esprit Voisin s'est poursuivie à un rythme soutenu.

Après les 26 projets déjà livrés en 2010, 2011 et 2012, ce sont 12 projets qui ont été lancés en 2013 représentant 120 nouveaux commerces et une valeur locative de 8,6 millions d'euros en année pleine pour une surface GLA de 29 600 m² créée, restructurée et/ou renouvelée.

Ces développements participent au renforcement de l'attractivité des centres et à la diversification de l'offre avec l'entrée de nouvelles enseignes et de nouveaux concepts sur les centres en 2013.

◆ LIVRAISONS DU PROGRAMME L'ESPRIT VOISIN

Le programme L'Esprit Voisin est un projet de développement et de restructuration du portefeuille de centres commerciaux de Mercialys. Il s'agit de mettre ce parc en ligne avec l'esprit du Groupe et sa culture de proximité, en développant la thématique de L'Esprit Voisin, et en saisissant toutes les possibilités de création de valeur architecturale envisageable (rénovations, restructurations, extensions).

Le programme est entré en 2008 dans sa phase de mise en œuvre active avec la livraison des premières réalisations.

En 2010, 2011 et 2012, le programme L'Esprit Voisin est entré dans une phase intensive avec 26 projets livrés sur trois ans (7 en 2010, 11 en 2011 et 8 en 2012). Au cours de l'année 2013, la mise en œuvre des programmes L'Esprit Voisin s'est poursuivie. Ces développements participent au renforcement de l'attractivité des centres et à la diversification de l'offre avec l'entrée de nouvelles enseignes sur les centres en 2013 tels que Timberland, Calzedonia, Calvin Klein Jeans, Apple Premium, Virgin Mobile, Du Bruit dans la Cuisine, Linvosges, Tamaris, Héma...

Après la livraison au cours du premier semestre 2013 de quatre moyennes surfaces sur le site de Ste-Marie - site leader à La Réunion - c'est le centre de Clermont-Ferrand qui a bénéficié de l'ouverture d'une extension d'H&M en octobre 2013.

Six projets sécurisés ont également été acquis en décembre 2013 : Albertville (création d'un retail park et restructuration de la cafétéria existante pour une ouverture prévue en février 2014), Lanester (extension de la galerie marchande dont l'ouverture est prévue en avril 2014), Aix-en-Provence (extension de la galerie marchande avec l'ouverture d'une 1^{ère} phase prévue en mai 2014, puis une 2^{ème} en mars 2015), Clermont-Ferrand (extension de la galerie pour une ouverture en novembre 2014), Besançon (extension de la galerie marchande pour une ouverture prévue en novembre 2014), et St-Paul à La Réunion (extension de la galerie marchande pour une ouverture prévue en novembre 2014).

Ces projets font l'objet d'autorisations purgées de tout recours et bénéficient d'un taux moyen de commercialisation élevé de 81 % au 31 janvier 2014. Ils représentent un montant total d'investissement pour Mercialys de 79 millions d'euros à terme dont 49 millions d'euros versés en décembre 2013 consécutivement à l'acquisition des terrains et actifs existants. Les travaux d'extension ou restructuration à venir ont fait l'objet de contrats de promotion immobilière. Ces projets donnent lieu, en application de conventions d'occupation précaires souscrites, à la perception immédiate de flux locatifs à un taux de rendement moyen de 6,4 %.

Par ailleurs, les travaux ont été lancés sur le site d'Annemasse (extension de la moyenne surface Décathlon

pour une ouverture prévue en novembre 2014) et d'Angers (restructuration de la coque de l'ex-But en de nouvelles boutiques pour une ouverture prévue en novembre 2014).

Enfin, des travaux démarreront début 2014 sur le site d'Albertville (extension de la galerie marchande) et de Nîmes (restructuration de l'ancienne coque de Boulanger en de nouvelles boutiques) pour une livraison également prévue en novembre 2014.

L'ensemble de ces développements représente 120 nouveaux commerces, une valeur locative de 8,6 millions d'euros en année pleine et une surface GLA de 29 600 m² créée ou restructurée.

◆ CESSIONS D'ACTIFS

Au cours de l'année 2013 Mercialys a cédé 232 millions d'euros d'actifs, finalisant ainsi le programme de cessions initié en 2012.

Au total, les cessions réalisées en 2012 et 2013 portent sur 21 centres commerciaux et 20 lots isolés (galerie de services, cafétérias, bureaux), ainsi que sur l'extension réalisée sur le centre de Bordeaux-Pessac cédée en VEFA au fonds mis en place avec Union Investment. Elles ont été

réalisées à un taux de rendement investisseur moyen de 6,2 %, soit une valeur de cession supérieure aux valeurs d'expertise.

Ce processus de recentrage du portefeuille couplé à la mise en œuvre du programme L'Esprit Voisin transforme significativement le portefeuille d'actifs et participe à sa dynamique : la taille moyenne des actifs augmente.

Catégorie d'actif immobilier	Nombre d'actifs au 31/12/2013	Valeur d'expertise au 31/12/2013 DI		Surface locative brute au 31/12/2013		Loyers nets expertise	
		(en M€)	(%)	(m ²)	(%)	(en M€)	(%)
Grands centres régionaux/ commerciaux	25	1 817,0	74%	365 800	62%	99,7	69%
Centres locaux de proximité	36	564,0	23%	181 600	31%	37,8	26%
Sous-total Centres Commerciaux	61	2 381,0	97%	547 400	93%	137,5	96%
Autres sites ⁽¹⁾	30	83,9	3%	40 900	7%	6,4	4%
Total	91	2 464,9	100%	588 300	100%	143,9	100%

⁽¹⁾ GSA, GSS, cafétérias indépendantes, autres (galeries de services, supérettes)

Note : GSA : Grande surface alimentaire (magasins alimentaires d'une surface > à 750 m² de GLA)

GSS : Grande surface spécialisée (magasins spécialisés dans un secteur d'activité d'une surface > à 750 m² de GLA)

La société Mercialys

en millions d'euros	Exercice 2013 ^(*)	Exercice 2012 ^(*)
Revenus locatifs	126,1	136,8
Résultat net	146,0	129,1

^(*) Comptes sociaux

Mercialys SA, société-mère du Groupe Mercialys, est une société foncière ayant opté pour le régime des Sociétés d'Investissements Immobiliers cotées (S.I.I.C.). Elle détient 86 des 91 actifs commerciaux détenus par l'ensemble du Groupe Mercialys ainsi que des participations dans :

- des foncières détenant 5 actifs commerciaux : Brest, Caserne de Bonne, Istres, Narbonne, Pau Lons et 5 extensions sur des sites existant : Annecy, Castres, Le Puy, Ste-Marie et Fréjus, et un actif en développement sur un site existant : Albertville,
- 2 sociétés de gestion : Mercialys Gestion et Corin Asset Management,

- 2 sociétés détenant des actifs en développement à Valence et Aix-en-Provence,
- des droits dans des fonds créés en partenariat avec Union Investment (2011) et Amundi Immobilier (2013).

Les revenus de Mercialys SA sont principalement constitués des revenus issus des immeubles et de ses participations et filiales ainsi que par le placement de sa trésorerie pour une part marginale.

◆ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE LA PERIODE

Aucun évènement significatif ne s'est produit postérieurement à la clôture de l'exercice.

RESULTATS DE LA SOCIETE

Au cours des 5 derniers exercices

	Déc-13	Déc-12	Déc-11	Déc-10	Déc-09
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (<i>en milliers d'euros</i>)	92 049,2	92 022,8	92 022,8	92 000,7	91 968,5
Nombre d'actions émises	92 049 169	92 022 826	92 022 826	92 000 788	91 968 488
Résultat global des opérations effectuées (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	128 227,0	138 609,7	141 346,7	139 027,3	127 652,3
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	172 743,1	153 419,1	168 816,4	150 711,9	110 850,9
Impôt sur les bénéfices	-235,0	3 790,2	967,9	-1,8	-2,2
Participation des salariés	14,7	35,3	44,5	18,2	14,2
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	145 997,1	129 092,0	141 928,7	125 528,0	88 811,1
Montant total distribué aux actionnaires	106 777,0	83 740,8	111 347,6	115 921,0	91 968,5
Résultat global des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,88	1,63	1,8	1,6	1,2
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1,6	1,4	1,5	1,4	1,0
Dividende distribué à chaque action	1,16	0,91	1,21	1,26	1,00
Personnel					
Nombre de salariés (<i>équivalence temps plein</i>)	40,2	40,2	33,7	22,4	8,5
Montant de la masse salariale (<i>en milliers d'euros</i>)	3 582,9	3 781,2	3 469,5	2 380,8	1 435,0
Montant versé au titre des avantages sociaux, sécurité sociale et œuvres sociales (<i>en milliers d'euros</i>)	1 670,5	1 644,7	1 417,8	941,6	557,2

DEMANDE D'ENVOI DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS



Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2014

Mme, M. :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :@

Propriétaire de : actions nominatives

.....actions au porteur

souhaite recevoir, en application des dispositions de l'article R.225-88 du Code de commerce, les documents et renseignements relatifs à l'**Assemblée générale** du **30 avril 2014**, prévus à l'article R.225-83 dudit Code.

Mode de diffusion souhaité (*par défaut, diffusion électronique par e-mail*) :

☐ par e-mail

☐ par courrier postal

Ces documents sont disponibles sur le site www.mercialys.fr, rubrique « *Finance / Actionnaires / Assemblées Générales* ».

A, le 2014

Signature

A retourner éventuellement à
BNP Paribas Securities Services - CTS Assemblées Générales
Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère - 93761 PANTIN Cedex
en y joignant, si vous êtes propriétaire d'actions au porteur, l'attestation de participation délivrée par
le dépositaire de vos titres.

